

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 97/48 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 200 SECTION COMPRISE ENTRE LE FAJO ET CASAPERTOLA

SEANCE DU 26 JUIN 1997

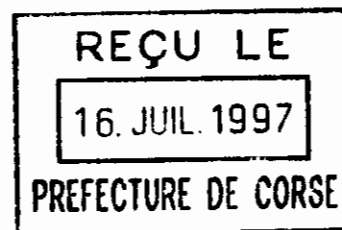
L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le vingt six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, Jean-Marcel VUILLAMIER.

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Pascal ARRIGHI  
M. Alexandre GABRIELLI à M. Michel MORETTI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à Mme M-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Jean JALPI  
M. Toussaint LUCIANI à M. Félix LUCIANI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI



**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jacques FIESCHI, Jean-Baptiste LANTIERI.

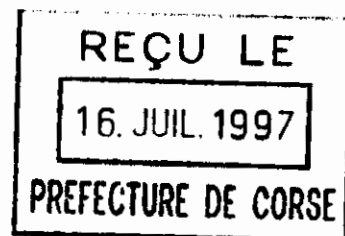
**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 95/94 AC de l'Assemblée de Corse du 20 octobre 1995 relative à la mise en oeuvre du programme routier,
- VU** la délibération n° 97/02 AC de l'Assemblée de Corse du 21 janvier 1997 portant approbation du budget primitif pour 1997, visée en son article 18,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales de l'aménagement de la route nationale 200 dans sa section comprise entre le Fajo et Casapertola, tels qu'ils figurent dans le rapport annexé à la présente délibération, estimé globalement à 99 MF en valeur mai 1997.



**ARTICLE 2 :**

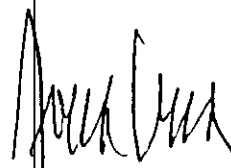
**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse d'une part, à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire afin de réaliser les acquisitions foncières et d'autre part, à signer les actes d'acquisitions amiables des parcelles foncières nécessaires à la réalisation du projet, sur la base de l'estimation des Domaines.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

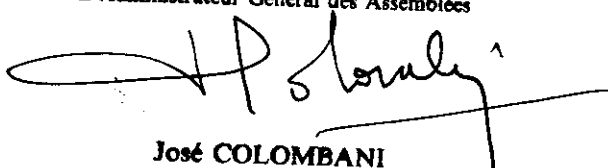
AJACCIO, le 26 juin 1997

Le Président de l'Assemblée de Corse,

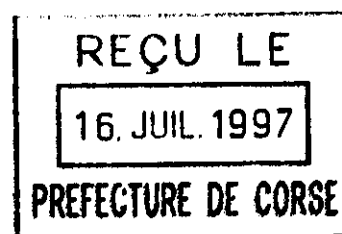


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

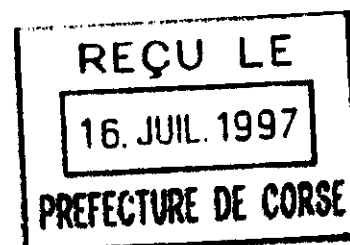


José COLOMBANI



# ANNEXE

RAPPORT DE PRESENTATION RELATIF A L'AMENAGEMENT  
DE LA ROUTE NATIONALE 200  
ENTRE LE FAJO ET CASAPERTOLA



**RAPPORT de Monsieur le Président du Conseil Exécutif**

**Direction des Routes et des Infrastructures**

Opération : Aménagement de la RN 200 Section comprise entre le Fajo et Casapertola

**INTRODUCTION :**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe de l'aménagement de la RN 200 dans sa section comprise entre le Fajo et Casapertola ainsi que ses principales caractéristiques en vue de l'engagement des enquêtes conjointes, préalable à la DUP et parcellaire et de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à ce projet.

L'origine du projet se trouve au PR 32,00 de la RN 200 et son extrémité au PR 36,00 de cette même RN. Il est situé sur les communes de GIUNCAGGIO et PANCHERACCIA.

**OBJET DE L'OPERATION :**

La RN 200 qui relie CORTE à ALERIA constitue un itinéraire vital pour le centre de l'île.

Cette route nationale présentait, il y a quelques années encore, des caractéristiques très réduites ainsi que plusieurs zones de glissements de terrain importants.

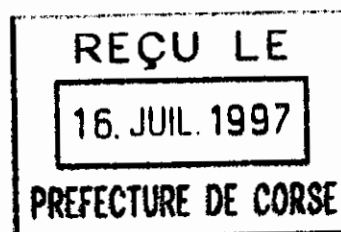
L'aménagement de cet itinéraire a donc été engagé en 1976 et il ne reste à l'heure actuelle que deux tronçons qui nécessitent une mise à niveau :

- section entre le Pont de Piedicorte et le Fajo entre le PR 24,750 et 29,600
- section comprise entre le Fajo et Casapertola entre les PR 32 et 36 qui fait l'objet du présent rapport.

Le projet consiste à aménager sur place la route actuelle afin de lui donner les caractéristiques géométriques correspondant à une vitesse de référence de 60 Km/h sur la majeure partie du tronçon :

- élargissement à 6 m de la chaussée avec 2 accotements de 1 m
- rectification des virages dont le rayon minimum est porté à 120 m.

**DESCRIPTION DU PROJET :**



Les caractéristiques géométriques principales du projet sont les suivantes :

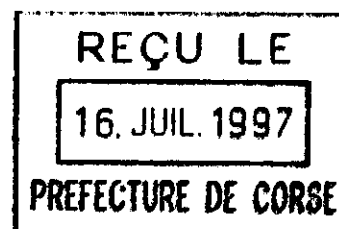
	<u>UNITE</u>	<u>VALEUR</u>
* Longueur d'aménagement	m	3 572
* Vitesse de référence ARP	Km / h	60
* Tracé en plan rayon minimal	m	120
* Profil en long rayon minimal en angle entrant	m	1 600
rayon minimal en angle saillant	m	3 000
déclivité maximale	%	5,73
* Profil en travers largeur plate-forme	m	9,75
largeur de chaussée	m	6
largeur des accotements	m	1
<b>COÛT</b>	<b>MF</b>	<b>99</b>

Tout a été mis en oeuvre afin d'obtenir des caractéristiques géométriques permettant le confort et la sécurité pour l'utilisateur. Cependant, la géométrie a parfois été imposée du fait de la configuration du terrain et des contraintes géotechniques rencontrées sur le tracé retenu (glissement de Vallicione, de la boucle du Fajo et proximité du fleuve Tavignano).

#### Echanges et rétablissement des voies de communication

Il s'agit de rétablissement des voies existantes à l'exception du raccordement de la RD 14 qui nécessitera la réalisation d'un ouvrage d'art (OA3) sur la RN 200 et la création d'un carrefour en T sur la RN 200 (secteur du Corsigliese).

- ⇒ **Profil 37** : Rétablissement de la RD 14  
- carrefour de type T sur la RN 200
- ⇒ **Profil 64**: Chemin de Vado  
- désenclavement du chemin communal de Vado
- ⇒ **Profil 53** : Accès carrière sur la RN 200  
- rétablissement de la route d'accès à la carrière
- ⇒ **Profil 63** : (RD 14) Accès carrière sur la RD 14  
- rétablissement de la route d'accès à la carrière



## Ouvrages

7 murs et 4 ouvrages doivent être construits sur la section

### ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES :

5 variantes ont été étudiées réparties en 2 familles.

- aménagements sur place de la route existante : variante 0 et variante 1
- tracés en site propre : variantes 2 ; 2.1 ; 2.2

#### Variante 0 :

C'est celle qui présente les caractéristiques les plus réduites. Elle propose un tracé ayant une sinuosité relativement marquée en s'écartant très peu du tracé existant. Son coût est de 71,18 MF.

#### Variante 1 :

Cette variante s'écarte plus souvent du tracé existant ce qui permet d'obtenir des courbes à rayons plus importants et des alignements droits plus longs ; assurant ainsi une vitesse de référence de 60 à 80 km/heure.

C'est la variante qui présente le meilleur compromis entre la fonctionnalité, l'environnement et le coût estimé à 77,38 MF.

#### Variante 2 :

Variante proposant un tracé neuf en rive droite du Tavignano d'une longueur inférieure aux tracés en aménagement sur place. Elle a l'avantage d'éviter les zones de glissement connues en rive gauche mais l'inconvénient, en passant en rive droite d'impliquer la réalisation de 2 ouvrages « non courants » pour franchir le Tavignano ce qui grève son coût de manière importante, 100,64 MF, et la destruction d'une surface importante de terres agricoles.

#### Variante 2.1 et variante 2.2 :

Sont des sous variantes de la variante 2 d'un tracé légèrement différent avec les mêmes avantages et inconvénients que celle-ci.

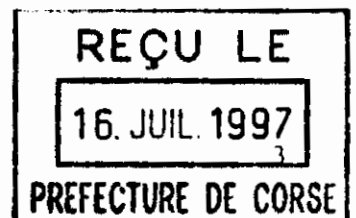
La variante 2.2 a un avantage supplémentaire : elle supprime la boucle du Fajo.

Coût de la variante 2.1 : 106,15 MF

Coût de la variante 2.2 : 103,44 MF

#### CONCERTATION :

Une consultation préalable auprès des Administrations, Organismes et Collectivités concernées a été faite début 96, par l'envoi d'un dossier « études préalables » qui a débouché sur le choix de la variante 1, chiffrée lors de l'Avant-Projet 77,38 MF en valeur mai 1996.



Les réponses sont récapitulées dans le tableau joint au présent rapport. De plus les maires des communes de GIUNCAGGIO et PANCHERACCIA ainsi que le Président de la Chambre d'agriculture se sont exprimés en faveur de la variante 1, lors d'une réunion sur le site le 12/02/96.

Le Conseil Exécutif réuni le 20 Mai 1996 approuve les orientations des études à mener conformément à la variante 1.

Celle-ci ayant été définitivement calée notamment au droit des glissements de terrain et des ouvrages d'art, a été présentée aux maires des deux communes concernées (GIUNCAGGIO et PANCHERACCIA) le 27 Mai 1997.

Leurs avis ont été favorables au projet.

DESCRIPTION DE LA VARIANTE PROPOSEE :

Longueur : 3 572 m

Coût : 99 MF en valeur Mai 97, répartis comme suit :

ETUDES	3 000 000
ACQUISITIONS FONCIERES	1 500 000
TRAVAUX	94 500 000

Le surcoût s'explique par l'importance des ouvrages en raison de l'étude précise des glissements de terrain nombreux sur cette section. Le surcoût porte essentiellement sur les postes suivants :

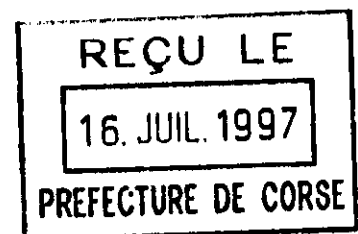
- Ouvrages d'art
- Sujétions spéciales

Statut : Route nationale

Point d'échange : Carrefour avec la RD 14

Clés de financement :   25 % CTC  
                                  25 % ETAT  
                                  50 % CEE

Maîtrise d'ouvrage : Collectivité Territoriale de Corse





Désignation de l'opération:

R.N. 200

Sous dossier 3 de l'avant projet

Désignation de la section :

Le Fajo - Casapertola

Date de référence des prix :

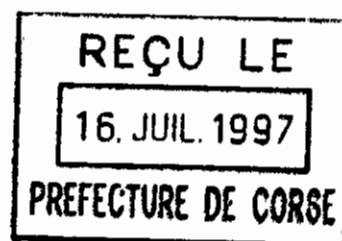
avril-1997

**RECAPITULATIF**

ed3desti.xls

17-avr-97

POSTES ET RUBRIQUES	ESTIMATIONS (en Francs)		TOTAUX/Poste
		T.T.C.	T.T.C.
<b>1 - ETUDES</b>			<b>3 000 000</b>
<b>2 - ACQUISITIONS FONCIERES</b>			<b>1 540 000</b>
<b>3 - TRAVAUX</b>			
	Répartition du poste travaux		
3.1 Dégagement des emprises	2,3%	2 200 000	
3.2 Terrassements	19,3%	18 200 000	
3.3 Assainissement	4,8%	4 500 000	
3.4 Ouvrages d'art	49,2%	46 500 000	
3.5 Chaussées	11,2%	10 600 000	
3.6 Equipements et signalisation	2,3%	2 200 000	
3.7 Aménagement paysager	1,9%	1 800 000	
3.8 Sujétions particulières	6,6%	6 200 000	
3.9 Contrôle des travaux	2,4%	2 300 000	
<b>3 - TOTAL TRAVAUX</b>	<b>100%</b>	<b>94 500 000</b>	<b>94 500 000</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC (hors ouvrages d'art)</b>			<b>99 040 000</b>
<b>Arrondi en millions de francs à:</b>			<b>99,0</b>



POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX PAR UNITE T.T.C.	ESTIMATIONS (en Francs) T.T.C.
<b>1 - ETUDES</b>				
Etudes	% travaux	3,30	94 500 000	3 118 500
TOTAL DU POSTE 1 .....				3 118 500
<b>2 - ACQUISITIONS FONCIERES ET FRAIS ANNEXES *</b>				
- Bâti		0		0
- Terrain agricole				
Pâturages		26 000	20	520 000
Vergers		11 000	50	550 000
- Terrain de maquis		90 000	3	270 000
- Terrain constructible		2 000	100	200 000
TOTAL DU POSTE 2 .....				1 540 000
<b>3 - TRAVAUX</b>				
3.1 - Dégagement des emprises				
- Installation de chantier	Fñ	1	500 000	500 000
- Débroussaillage	m2	90 000	15	1 350 000
- Abattage d'arbres	U	20	800	16 000
- Déplacement des réseaux	ml	4 000	60	240 000
TOTAL DU POSTE 3.1 .....				2 106 000
arrondi à				2 200 000

\* Sous réserve de l'estimation du domaine

REÇU LE  
16. JUIL. 1997  
PREFECTURE DE CORSE

POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX	ESTIMATIONS
			PAR UNITE T.T.C.	(en Francs) T.T.C.
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p style="margin: 0;">REÇU LE</p> <p style="margin: 0; font-size: 1.2em;">16. JUIL. 1997</p> <p style="margin: 0;">PREFECTURE DE CORSE</p> </div>				
<b>3 - TRAVAUX (suite)</b>				
3.2 Terrassements				
- Décapage de la Terre Végétale (ép:20cm)	m2	115 000	10	1 150 000
- Déblai meuble	m3	62 000	13	806 000
- Déblai rippable	m3	140 000	32	4 480 000
- Déblai rocheux BRH	m3	27 000	43	1 161 000
- Déblai rocheux explosif y compris prédécoupage	m3	27 000	100	2 700 000
- Déblai mis en remblai	m3	238 000	11	2 618 000
- Couche de réglage GNT 0/20	m3	6 700	200	1 340 000
- Couche de forme (issue des déblais)	m3	15 700	43	675 100
- Revêtement en terre végétale	m3	8 000	40	320 000
- Géotextile	m2	1 700	10	17 000
- Enrochements	m3	7 100	300	2 130 000
<b>TOTAL DU POSTE 3.2.....</b>				<b>17 397 100</b>
arrondi à				<b>18 200 000</b>
3.3 Assainissement				
- Drain	ml	3 600	80	288 000
- Caniveau de type montagne	ml	3 600	600	2 160 000
- Caniveau CC2	ml	1 000	330	330 000
- Fossé en terre	ml	3 000	32	96 000
- Fossé en béton	ml	600	1 100	660 000
- Puisard avec grille	u	5	4 800	24 000
- Bourrelet guide-cau	ml	1 400	160	224 000
- Descente d'eau	ml	650	440	286 000
- Tête amont/aval de descentes d'eau	u	100	1 900	190 000
- Buse Ø400-500	ml	25	430	10 750
- Tête de buse Ø400-500	u	2	2 400	4 800

POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX	ESTIMATIONS
			PAR UNITE T.T.C.	(en Francs) T.T.C.
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p style="margin: 0;">REÇU LE</p> <p style="margin: 0;">16. JUIL. 1997</p> <p style="margin: 0;">PREFECTURE DE CORSE</p> </div>				
<b>3 - TRAVAUX (suite)</b>				
3.3 Assainissement (suite)				
- Buse Ø800	ml	35	1 000	35 000
- Tête de buse Ø800	u	2	3 200	6 400
TOTAL DU POSTE 3.3.....				4 314 950
arrondi à				4 500 000
3.4 Ouvrages d'art				
a - Ouvrages hydrauliques et buses				
- OH1 : Buse Ø1200	ml	12	1 950	23 400
Tête amont Regard 1x1,20x1,20	u	1	27 000	27 000
Tête aval	u	1	5 950	5 950
- OH2-1 : Buse Ø800	ml	12	1 000	12 000
Puisard 1x1x2,30	u	1	4 350	4 350
Tête aval	u	1	6 500	6 500
- OH4 : Buse Ø1000	ml	16	1 400	22 400
Puisard 1,50x1,50x2,30	u	1	13 500	13 500
Tête de buse Ø1000	u	1	6 500	6 500
- OH6-1 : Buse Ø800	ml	13	1 000	13 000
Puisard 1x1x2,40	u	1	4 350	4 350
Tête aval	u	1	6 500	6 500
- OH2 : Cadre 2x2	ml	42	20 500	861 000
Tête d'ouvrage	u	2	22 700	45 400
- OH3 : Cadre 1,50x1,50	ml	13	12 500	162 500
Puisard 1,50x1,50x3	u	1	27 000	27 000
Tête d'ouvrage	u	1	22 700	22 700
Perré maçonné	m2			
- OH6 : Cadre 2x2	ml	27	20 550	554 850
Tête d'ouvrage	u	1	4 900	4 900
Aménagement amont (chutes)	Fñ	1	34 100	34 100

POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX PAR UNITE T.T.C.	ESTIMATIONS (en Francs) T.T.C.
<b>3 - TRAVAUX (suite)</b>				
3.4 Ouvrages d'art (suite)				
- OH7 : Cadre 5x4	ml	80	72 700	5 816 000
Tête d'ouvrage	u	1		
Aménagement amont/aval (chutes)	Fft	1	30 250	30 250
- OH8 : Cadre 4x3	ml	85	49 500	4 207 500
Tête d'ouvrage	u	1	167 000	167 000
Aménagement aval (chutes)	Fft	1	116 100	116 100
- OH9 : Cadre 3,50x2,50	ml	53	38 600	2 045 800
Tête d'ouvrage	u	2	22 700	45 400
				14 285 950
<b>b - Ponts</b>				
- OA1 : Pont sur le Corsigliese (longueur 60m)	F	1	8 450 000	8 450 000
- OA2 : Pont sur le Vado (longueur 20m)	F	1	3 820 000	3 820 000
- OA3 : pont sur la RN200 (longueur 33m)	F	1	2 490 000	2 490 000
- OH5 : pont de Vallicione (longueur 10m) et murs de retour	F	1	3 350 000	3 350 000
				18 110 000
<b>c - Soutènement</b>				
- Mur Béton Armé (habillage pierre) : M4	F	1	332 640	332 640
- Mur Terre-Armée : M1,M2,M7	F	1	6 120 360	6 120 360
- Mur ancré : M3	F	1	434 700	434 700
- Mur Béton Armé : M5	F	1	1 844 640	1 844 640
- Mur Paroi clouée : M6	F	1	3 175 200	3 175 200
				11 907 540
TOTAL DU POSTE 3.4.....				44 303 490
arrondi à				46 500 000

REÇU LE

16. JUIL 1997

PREFECTURE DE CORSE

POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX PAR UNITE T.T.C.	ESTIMATIONS (en Francs) T.T.C.
<b>3 - TRAVAUX (suite)</b>				
<b>3.5 Chaussée</b>				
- Enduit superficiel	m2	800	25	20 000
- Béton Bitumineux	t	4 700	430	2 021 000
- Grave Bitume	t	11 800	420	4 956 000
- GNT 0/20	m3	14 600	200	2 920 000
- GNT 0/31,5	m3	120	200	24 000
- GNT 0/60	m3	1 000	160	160 000
<b>TOTAL DU POSTE 3.5.....</b>	.....	.....	.....	10 101 000
arrondi à				10 600 000
<b>3.6 Equipement, exploitation et sécurité</b>				
- Glissière de sécurité GS4	ml			
- Glissière en bois injecté	ml	2 200	660	1 452 000
- Muret type montagne	ml	1 000	550	550 000
- Signalisation verticale	ml	3 570	40	142 800
- Signalisation horizontale	Ft	1	50 000	50 000
<b>TOTAL DU POSTE 3.6.....</b>	.....	.....	.....	2 194 800
arrondi à				2 200 000
<b>3.7 Aménagement paysager</b>				
- Engazonnement et plantations	% travaux	2,00	80 417 340	1 608 347
<b>TOTAL DU POSTE 3.7.....</b>				1 608 347
arrondi à				1 800 000



POSTES ET RUBRIQUES	UNITES	QUANTITES	PRIX PAR UNITE T.T.C.	ESTIMATIONS (en Francs) T.T.C.
<b>3 - TRAVAUX (suite)</b>				
3.8 Sujétions particulières				
- Travaux sous circulation	Ffr	1	1 500 000	1 500 000
- Enrochements de protection des berges du Tavignano	m3	2 400	300	3 720 000
- Confortement des talus avec ancrages et béton projeté	Ffr	1	800 000	800 000
TOTAL DU POSTE 3.8.....	.....	.....	.....	6 020 000
arrondi à				6 200 000
3.9 Frais de surveillance des travaux				
- environ 3% des travaux	% travaux	3	88 045 687	2 201 142
TOTAL DU POSTE 3.9.....	.....	.....	.....	2 201 142
arrondi à				2 300 000
<b>TOTAL DU POSTE 3 .....</b>	.....	.....	.....	<b>94 500 000</b>

REÇU LE  
16. JUIL. 1997  
PREFECTURE DE CORSE

# RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VARIANTES

DESIGNATION	Aménagement de la route existante			Tracé neuf en rive droite de Tavignano		
	VARIANTE 0 Vr 40 et 60	VARIANTE 1 Vr 60 et 80	VARIANTE 2 Vr 60 et 80	VARIANTE 2.1 Vr 60 et 80	VARIANTE 2.2 Vr 60 et 80	
<b>Géométrie générale</b>						
Longueur du tracé	4820 m	4620 m	4310 m	4400m	4830m	
Tracé en plan						
Rayon mini .....	40 m	120 m	120 m	240 m	150 m	
Rayon maxi .....	150 m	240 m	425 m	425 m	425 m	
Profil en plan						
Pente maxi .....	5,50%	5,00%	7,00%	7,00%	5,70%	
Rayon mini .....	2200 m	2200 m	2200 m	2200 m	3000 m	
<b>Possibilités de dépassement (1)</b>						
Visibilité ≥ 500 m	0%	24 % (2 zones)	12 % (1 zone)	0%	10 % (1 zone)	
Visibilité ≥ 300 m	0%	28 % (3 zones)	25 % (3 zones)	20 % (3 zones)	23 % (3 zones)	
<b>Bilan des terrassements généraux</b>						
Remblais	76000 m3	325000 m3	87000 m3	156000 m3	90000 m3	
Déblais (2 et 3)	375000 m3	250000 m3	153000 m3	160000 m3	164000 m3	
<b>Ouvrages</b>						
Ouvrages non courants (Viaducs)	---	---	2 Viaducs (170 et 180m)	2 viaducs (170 et 180m)	2 viaducs (150 et 180m)	
Ouvrages courants	2 ponts (30 et 60 m)	2 ponts (30 et 60 m)	---	---	---	
Cadres ≤ 5m x 5m	6 cadres	6 cadres	2 cadres	3 cadres	2 cadres	
Murs de soutènement	1040 m2	780 m2	250 m2	250 m2	250 m2	
<b>Contraintes techniques</b>						
Glissements	Vallicione et Corsigliese	Vallicione et Corsigliese	non	non	non	
Déblais de grande hauteur	oui	oui	non	non	non	
Viaduc	non	non	oui	oui	oui	
<b>Montant des travaux en million de francs (4)</b>	65,76	72,03	92,78	97,49	94,60	

(1) ne sont pas pris en compte en possibilité de dépassement : les passages de viaducs et la traversée du hameau de Casapertola.

(2) pente de talus 67 % (verticale 2 / horizontale 3)

(3) compris les volumes pour le traitement des glissements des variantes 0 et 1.

(4) non compris études et acquisitions foncières

**REÇU LE**

**16. JUIL. 1997**

**PREFECTURE DE CORSE**



R.N. N°200

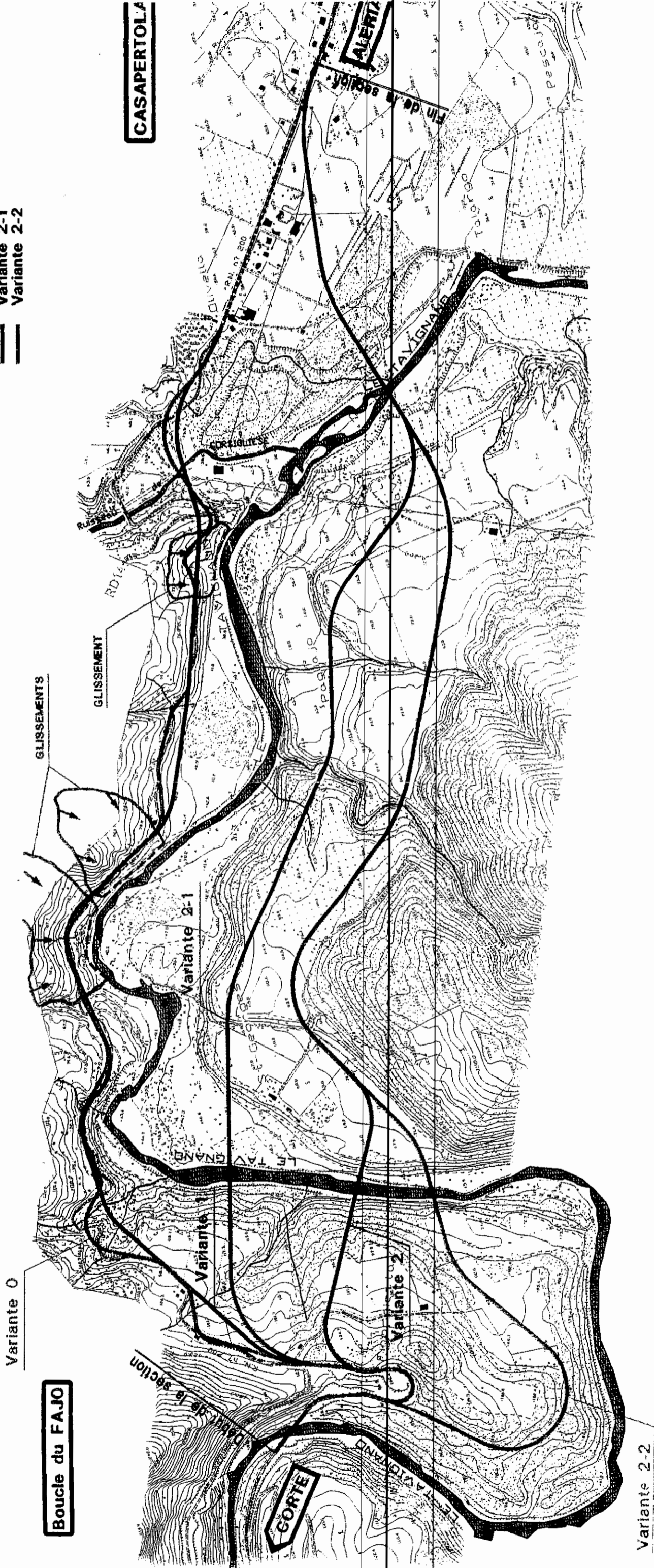
# Section Le FAJO - CASAPERTOLA

## PLAN GENERAL DES VARIANTES

AVANT PROJET SOMMAIRE

JUILLET 1995

- Route existante
- Variante 0
- Variante 1
- Variante 2
- Variante 2-1
- Variante 2-2



REÇU LE

16. JUIL. 1997

PREFECTURE DE CORSE